

DOSSIER

Mixité sociale et scolaire : au cœur de notre mission

Enseignement catholique actualités n° 414, avril-mai 2023





© V. POINT

Agir pour plus de mixité sociale et scolaire

La publication des indices de positionnement social des parents d'élèves (par établissement scolaire ou par moyennes territorialisées) a fait couler beaucoup d'encre. À l'heure où un protocole est en passe d'être signé entre le Sgec et le ministère de l'Éducation nationale pour accroître la mixité dans le privé, ce dossier se propose d'entrer dans la complexité du sujet. Ce débat est loin d'être accessoire. Il interroge le cœur de la mission de l'enseignement catholique : l'accueil de tous, et en particulier des plus pauvres. Cécile Christensen

La presse s'est emparée d'un constat avéré : la moyenne nationale de l'IPS (Indice de positionnement social) des établissements privés est très nettement supérieure à celle des établissements publics. De là à en déduire que les établissements privés n'accueilleraient quasiment que des familles favorisées, il n'y a qu'un pas que certains franchissent allégrement. Cet indicateur, certes objectif, reste toutefois partiel. Les comparaisons ne valent qu'en prenant en compte bien d'autres données qui illustrent la complexité du réel. De fait, le calcul brut de l'IPS ne dit rien de la mixité scolaire présente au sein de chaque établissement, qui est pourtant une des données majeures du débat quand on prône l'accueil de toutes les fragilités.

Il ne dit rien de la manière dont un établissement réellement mixte se donne les moyens, dans son environnement propre, d'accueillir de façon harmonieuse à la fois des jeunes issus de familles favorisées et très défavorisées, et cela dans un climat fraternel de bienveillance. Il ne dit rien non plus des freins rencontrés par les parents qui souhaitent faire le choix d'un

établissement de l'enseignement catholique, alors que la crise économique les fragilise.

Au contraire, certains discours autour de cette seule réalité des moyennes d'IPS alimentent l'autocensure de ces familles qui considèrent que l'enseignement privé n'est pas fait pour elles, compte tenu de leurs revenus.

Ce débat est une chance

Il ne dit rien, surtout, des trésors de solidarité déployés pour soutenir tel établissement, telle famille ; du souci de l'institution de donner plus à ceux qui en ont besoin en favorisant, dans la répartition des moyens d'enseignement, les territoires où vivent les populations les plus fragiles ; ou encore en réservant, depuis 2008, 1 739 emplois pour la création d'Ulis, de Segpa, d'UPE2A, de dispositifs de soutien d'élèves en difficulté scolaire ou de lutte contre le décrochage ainsi qu'à l'ouverture d'établissements dans des quartiers défavorisés. Est-ce à dire pour autant que ce débat de société ne mérite pas d'être honoré ? Bien au contraire, il est probablement

une chance pour l'enseignement catholique. Dans une société de plus en plus morcelée, « archipelisée », même, comme a pu la décrire Jérôme Fourquet¹, il est légitime. D'autant que les conditions d'amélioration de l'accueil de tous sont une préoccupation majeure de l'enseignement catholique depuis de longues années.

Cette préoccupation, portée par les secrétaires généraux successifs, et notamment Philippe Delorme, est traduite ainsi dans le programme 3 de la démarche Prospective : « Placer la mixité sociale et scolaire au cœur de l'enseignement catholique ». C'est un axe de travail au service de « cette attention plus particulière à toutes les formes de pauvreté »² qui est fondatrice du projet de l'enseignement catholique et que la réalité de la société française de ce XXI^e siècle incite à approfondir.

Un monde plus juste

Ce débat de société constitue une invitation pressante à rechercher ce que devrait être un établissement véritablement mixte. Et ce, à la lumière de son projet mais aussi au regard de la vocation naturelle de l'enseignement catholique à favoriser plus largement la « cohésion de la société » en participant à la construction d'un monde plus juste. Remises en perspective, de nombreuses questions très concrètes se posent pour un établissement : le défi de la mixité ne se présente pas de la même façon s'il se trouve en centre-ville ou en périphérie, dans un territoire où l'enseignement catholique est très implanté ou très peu. Il est aussi tributaire de sa situation économique et de ses marges de manœuvre, des relations avec les collectivités territoriales dont il dépend, plus ou moins enclines à l'accompagner pour lever les freins à l'accueil des plus défavorisés (notamment sur la question des aides sociales octroyées ou non aux familles les plus modestes qui font le choix d'un établissement privé).

Chaque communauté éducative, autour de son chef d'établissement, est ainsi appelée à travailler cette question au regard de la réalité qui est la sienne. C'est pourquoi ce dossier apporte aussi des outils très concrets d'analyse, des pistes de réflexion et donne à voir des initiatives inspirantes.

Enfin, ce débat permet de redire ce qu'est l'enseignement catholique. Certains élus ou journalistes peuvent en avoir – pour différentes raisons – une image faussée. D'autres ne connaissent pas du tout ce modèle d'école associative et ses spécificités de gestion. Ce qui fait le caractère propre d'un établissement

catholique n'est plus une évidence. Il faut en comprendre les raisons et en tirer les conséquences : les propositions nouvelles pour améliorer l'accueil doivent dépasser le cercle des communautés éducatives et permettre de réexpliquer de manière audible ce que l'École catholique apporte spécifiquement à la mission de service public d'éducation des jeunes à laquelle elle participe pleinement. Ce souci d'une meilleure communication peut être aussi l'occasion de toucher d'autres familles.

« Par l'ensemble de ce qui la constitue, l'école catholique est au service de la dignité humaine et de la cohésion de la société. Elle contribue largement "à humaniser toujours plus la famille des hommes et son histoire". »

(Statut de l'Enseignement catholique, art. 42).

Qui d'autre peut rappeler que le modèle français d'association des établissements privés à la mission de service public d'éducation, organisé par la loi Debré de 1959, est une réussite pour le système éducatif dans son ensemble et pour les familles qui le plébiscitent, sinon ceux qui le font vivre ? Il leur revient de plaider que ce n'est pas la liberté de choix des familles – constitutive de la liberté d'enseignement – qui est un obstacle à la mixité sociale, si bien qu'il faudrait la limiter ou la contraindre pour corriger le tir... C'est précisément l'inverse : le déficit de mixité sociale est souvent le révélateur d'un déficit de liberté de choix des familles !

Une proposition éducative différente

En effet, la solidarité nationale a créé les conditions d'existence d'une proposition éducative à la fois différente et complémentaire pour tous ceux qui le souhaitent. Notre pacte républicain, traduit dans la Constitution, invite donc à se préoccuper de renforcer les conditions sociales qui favoriseraient une réelle liberté de choix des familles les plus modestes, au service d'une réelle mixité.

Ce débat dépasse les seules frontières de l'enseignement catholique et de l'École en général. Il interroge plus largement les politiques du logement, de la ville, d'aménagement du territoire, etc. Il revient toutefois à l'École catholique de démontrer qu'elle est engagée et que rien ne se fera sans elle. Elle peut et doit y participer avec résolution pour le bien de la société toute entière.

Des moyens déjà fléchés à renforcer

Aux leviers actionnés par l'État pour accroître la mixité sociale et scolaire s'ajoutent ceux que l'enseignement catholique a choisi de se donner. Petit inventaire non exhaustif des moyens mis en œuvre au niveau national, régional et local. Sylvie Horguelin



© ISTOCK

MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- **Forfait/élève versé par l'État aux établissements** qui prend en compte les critères de mixité. Deux exemples: le taux du forfait d'un élève d'Ulis et de Segpa est plus élevé; le forfait unitaire des 80 premiers élèves de chaque collège est plus important, ce qui favorise les petits établissements.
- **Attribution de bourses aux familles modestes.** À la rentrée 2022, 12 % des élèves de l'enseignement catholique étaient boursiers: 10,6 % au collège, 9,3 % en LGT, 25,6 % en LP.
- **Cordées de la Réussite** pour entrer en BTS ou prépa: tutorat, mentorat de collégiens et lycéens par des étudiants indemnisés (co-financement avec le ministère de la Ville). Mais peu de Cordées dans les lycées catholiques, qui sont rarement implantés dans les zones éligibles.
- **Quotas de bac pro et de boursiers réservés en BTS:** dans l'enseignement catholique, un pourcentage de places minimal leur est réservé.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **Subventions à caractère social** versées aux familles par certaines collectivités (cantine, transport scolaire).

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

NATIONAL

- **Méthode de répartition interacadémique des moyens en postes** pour favoriser les académies à IPS les plus bas depuis septembre 2020.
- **Plan en faveur des réussites** pour aider les établissements qui contribuent à l'égalité des chances. Depuis 2008, 1 739 emplois affectés (créations d'Ulis, de Segpa, d'UPE2A, de dispositifs de soutien, d'établissements nouveaux dans des quartiers défavorisés...).

- **Dotation horaire** attribuée aux collèges et lycées pro les plus actifs en matière de mixité (dispositif Établissements à moyens éducatifs renforcés). 45 établissements dotés de 23 emplois à la rentrée 2023.
- **Réserve à projets:** dotation pour l'ouverture d'annexes ou la création d'établissements ayant un projet éducatif d'accueil des mixités (28 emplois à la rentrée 2023).
- **Cordées de la réussite** financées cette fois par la Fondation Saint Matthieu, suite à une convention avec RenaSup. Depuis 2014, plus de 80 établissements et 5 000 lycéens pro et étudiants (1^{re}, T^e, BTS) ont bénéficié d'un soutien.
- **Aide à la scolarité des étudiants** de famille modeste en master Meef 1^{re} et 2^e années. La Fondation Saint Matthieu contribue à payer leurs frais d'inscription (fonds de 50 000 €/an).
- **Fondations de plusieurs congrégations** qui apportent des aides à des familles défavorisées, soutiennent des établissements fragiles, créent des dispositifs d'accueil, etc. (Jésuites, Salésiens, congrégation Notre-Dame...).

ACADÉMIQUE ET DIOCÉSAIN

- **Répartition des moyens d'enseignement** par certains Caec selon les IPS.
- **Solidarité financière entre établissements**, en particulier immobilière, qui favorise la mixité.

ÉTABLISSEMENT

- **Modulation de la contribution des familles** (prise en compte des revenus des familles, réduction si fratrie...).
- **Accords entre des lycées et des grandes écoles** pour fluidifier les parcours, prendre en charge les frais de scolarité post-bac, favoriser le passage d'un BTS vers une école d'ingénieurs (avec des cours en plus), etc.
- **Prépas associées à des grandes écoles** de la Fesic pour sécuriser les parcours, le concours pouvant faire peur aux jeunes de milieux défavorisés.

Une mutualisation salutaire entre établissements

Les solidarités inter-établissements, en permettant de ne pas augmenter les contributions des familles les plus modestes, participent à l'ouverture sociale. Virginie Leray

En Bretagne, les IPS du privé et du public sont au coude-à-coude. Les classes prépa de l'enseignement catholique sont même socialement plus mixtes que celles du public. Pour Stéphane Gouraud, directeur diocésain du Morbihan, cette situation perdure « grâce à l'existence de systèmes de solidarité permettant notamment d'alléger les dépenses immobilières des établissements les plus fragiles et d'éviter d'augmenter les contributions des familles les plus modestes ». Le système régional Murio (Mutualisation inter-Ogec) redistribue ainsi chaque année 3,6 millions d'euros aux Udogec ; et chaque diocèse dispose de mécanismes spécifiques, comme la caisse immobilière du Morbihan ou les communautés locales d'établissements d'Ille-et-Vilaine, qui organisent une redistribution de proximité. Cet équilibre pourrait être compromis par le lancement à la rentrée 2022 par le conseil régional d'un tarif allant de 2,70€ à 4,30€ pour les repas des lycées publics, une décision qui explique, selon Stéphane Gouraud, que la baisse d'effectifs en 2^{de} soit ressentie en Bretagne plus fortement qu'ailleurs. Avec un impact attendu sur la mixité, puisque les défections concernent surtout les élèves les moins favorisés, ce qui rend l'enjeu de solidarité d'autant plus prégnant.

Cet enjeu, au service des plus fragiles, est partagé par les congrégations. C'est le cas des Jésuites, qui, malgré leur réputation d'élitisme, ont adopté en 2019 des préférences apostoliques sur l'ouverture sociale. Neuf de leurs quinze établissements scolaires français se sont dotés



de fondations abritées par la Fondation de Montcheuil, qui soutient financièrement le réseau depuis 1984. Ces structures ont permis de créer trois microlycées préparant des décrocheurs au bac, à Saint-Joseph (Avignon), Saint-Joseph-de-Tivoli (Bordeaux) et Saint-Marc (Lyon). C'est le lycée Sainte-Geneviève, à Versailles, qui va le plus loin en accueillant chaque année dans ses prépas une soixantaine d'étudiants internes avec des frais de scolarité réduits ou intégralement pris en charge. « Les aides sociales ne suffisant pas à lever l'autocensure des familles, la Fondation de Montcheuil soutient aussi des structures de formation alternatives telles que les écoles de production de Saint-Étienne, Bordeaux ou Lens. Elle contribuera à ouvrir, en 2024, un collège dans le nouveau quartier marseillais d'Euromed 2, dont l'urbanisme a été conçu pour favoriser une mixité équilibrée », détaille Christophe Tissot, responsable de tutelle pour la Compagnie de Jésus. Preuve que la question de la mixité gagne à se traiter en réseau !

SE RAPPROCHER DES ÉLUS

Franck Talleu, directeur interdiocésain de Reims-Ardenne et Châlons, estime qu'une stratégie de communication avec les élus et une logique d'association à leurs politiques éducatives aident à maintenir le cap de la mixité sociale. Dans l'Aisne, son fief jusqu'en 2022, la direction diocésaine participe au Salon des maires local depuis 2012. De cette proximité est né, en 2018, un collège pour décrocheurs, en partenariat avec le département, Saint-Vincent-de-Paul, à Soissons, qui compte parmi les IPS les plus bas du département. À Reims, une convention de partenariat triennale avec l'enseignement catholique formalise les subventions accordées et peut être assortie d'avenants sur les questions sociales : « Nous avons obtenu une augmentation de 20% du forfait en maternelle et son extension aux enfants de deux ans issus des quartiers prioritaires de la ville, qui met l'accent sur leur scolarisation précoce. Partout, il s'agit pour nous de répondre aux attentes des collectivités, en matière de CFA, par exemple », analyse Franck Talleu.



© D.R.

« Pour favoriser la mixité, il faut beaucoup de volontarisme »

Renforcer la mixité sociale dans les établissements catholiques nécessite de tester des leviers d'action et de les généraliser lorsqu'ils fonctionnent, avance Bruno Poucet, professeur émérite en sciences de l'éducation¹ à l'université de Picardie Jules-Verne dont il est référent laïcité.

État des lieux de la question avec ce spécialiste de l'enseignement privé...

Propos recueillis par Mireille Broussous

Un protocole entre le ministère de l'Éducation nationale et l'enseignement catholique pour accroître la mixité sociale dans les établissements sous contrat est en passe d'être signé. Pourquoi cette question ressurgit-elle aujourd'hui avec force ?

Bruno Poucet : La publication des IPS (Indices de position sociale) de chaque établissement scolaire a mis en évidence les inégalités sociales du système scolaire français dans son ensemble. Et c'est vrai, on constate une surreprésentation des classes aisées dans de nombreux établissements privés. Globalement, ils accueillent deux fois plus d'élèves socialement favorisés que dans ceux du public et deux fois moins d'élèves défavorisés. On compte aussi moitié moins d'enfants boursiers dans le privé que dans le public. Néanmoins, les établissements privés ne sont que le miroir grossissant d'un système scolaire globalement inégalitaire. Les établissements sous contrat ne font qu'accentuer une tendance générale.

Ceci posé, il faut regarder les chiffres plus précisément. Et là, on se rend compte que dans de nombreuses régions (en Bretagne, dans le Nord, en Occitanie, dans le Lyonnais, autour de

Strasbourg...) et globalement dans les zones rurales, les établissements privés font jeu égal avec ceux du public en matière d'IPS. Là où il y a nettement moins de mixité sociale, c'est dans les grandes métropoles.

Quand ce phénomène s'est-il renforcé ?

B. P. : À partir des années 1980-1990. Les établissements privés sont historiquement situés dans les centres-villes, qui se sont progressivement embourgeoisés avec la financiarisation de l'économie. Les enfants et les jeunes qui fréquentent ces établissements sont donc majoritairement issus de familles favorisées, voire très favorisées. À cela s'ajoutent les stratégies de contournement des parents afin d'éviter de scolariser leurs enfants dans tel ou tel établissement public de secteur. Ainsi, les écoles catholiques se sont gentrifiées, ce qui n'était pas leur vocation initiale car, rappelons-le, au XIX^e siècle, les congrégations religieuses éduquaient avant tout les enfants des milieux populaires et se sont évertuées, à partir de 1820, à scolariser les filles qui étaient, à l'époque, peu prises en compte par les établissements publics.

Comment renverser une tendance liée notamment à la ghettoïsation des villes ?

B. P. : J'ai entendu des directeurs diocésains dire : « On ne peut plus continuer comme cela ! » Le message du Secrétariat général de l'enseignement catholique va aussi dans ce sens. Des chefs d'établissement éprouvent même une certaine culpabilité à ne plus être dans leur mission d'Église. Ils se sentent en contradiction avec le message du pape François qui invite à se tourner vers les plus pauvres et sont prêts à agir pour accroître la mixité sociale au sein de leur école. Mais d'autres chefs d'établissement, parce que les familles

« Dans de nombreuses régions [...] et globalement dans les zones rurales, les établissements privés font jeu égal avec ceux du public en matière d'IPS. »

exercent une forte pression, sont réticents. En fait, ils ne peuvent pas être sourds aux desiderata des parents d'élèves, car ces derniers ne sont pas si fidèles que cela aux établissements. Lorsqu'ils sont mécontents, ils vont assez vite voir ailleurs... Rappelons que les chefs d'établissement dirigent leur structure comme de petites entreprises. Ils doivent en préserver l'équilibre financier et ils gardent un œil sur la concurrence, qui peut être aussi bien publique que privée...

Quels arguments plaident en faveur de la mixité ?

B. P. : La mixité sociale est un enrichissement pour tout le monde. Les élèves apprennent à s'apprécier quel que soit leur milieu d'origine – c'est ce qui permet à terme de créer une cohésion sociale et de faire société, rappelons-le ! Les enseignants sont amenés à mettre en pratique des pédagogies différentes et à adapter leur posture. Enfin, le climat scolaire ne peut qu'être plus sain. L'entre-soi et la compétition entre élèves laissent ainsi place à la découverte de l'autre et à la solidarité... Mais pour favoriser la mixité, il faut beaucoup de volontarisme, car les familles des milieux populaires ou des petites classes moyennes se disent que les établissements de centres-villes ne sont pas pour elles. Il est important que ces établissements leur ouvrent les portes et fassent en sorte que ces familles deviennent des ambassadrices dans leur milieu social. Les familles modestes seront peut-être alors moins dans l'autocensure et oseront davantage se tourner vers les établissements privés.

Comment avancer ?

B. P. : Les collectivités territoriales pourraient jouer un rôle important en repensant leur mode d'attribution des moyens aux établissements.

Elles pourraient soutenir davantage ceux qui vont dans le bon sens et donner un peu moins à ceux qui cultivent l'entre-soi. C'est très important car les établissements qui accueillent un public fragile doivent pouvoir tenir financièrement. Certains d'entre eux ont déjà du mal à fonctionner...

Du côté de l'enseignement catholique, il est important de se donner un plan à moyen terme. Je crois d'ailleurs que la mixité sociale et scolaire est une des priorités de la démarche Prospective. Il faudra tester des pistes d'action et les systématiser si elles fonctionnent. Mettre en valeur les résultats sera aussi essentiel, car nous abordons une période tourmentée avec d'importants déficits publics. La tentation sera forte de récupérer de l'argent sur le dos de l'école privée, à moins que justement elle aille vers davantage de mixité et qu'elle démontre sa capacité à prendre sa part des difficultés sociales du pays...

Mais la question des inégalités scolaires ne se résoudra pas si l'école publique n'agit pas aussi de son côté ! Finalement, les établissements publics et privés doivent avancer ensemble sur cette question et se situer non pas dans un rapport de concurrence mais plutôt d'émulation.

La situation économique actuelle et notamment l'inflation pourrait-elle contrarier la mise en place d'une politique en faveur de la mixité sociale ?

B. P. : Oui et non. L'inflation met les classes moyennes à cran. Étrangement, alors qu'il y a beaucoup d'emplois à pourvoir, une grande inquiétude traverse la société française. La peur du déclassement pour soi-même et pire, pour ses enfants, est très présente. Si les jeunes des classes moyennes fragilisées ne peuvent plus accéder aux établissements réputés, cela engendrera un problème social majeur. L'ascenseur social est grippé mais il faut tenter de sauver ce qui peut l'être. Les décideurs le savent. Et contrairement à ce que l'on peut croire, en voulant favoriser la mixité sociale, ils ont en tête les classes moyennes et non les classes populaires...

Dans le même temps, l'inflation ne va pas disparaître du jour au lendemain et la question du coût de la cantine va s'accroître, ce qui ne favorise pas l'accueil de tous. Il faut espérer que les établissements privés trouveront des accords avec les collectivités locales. Quoi qu'il en soit, ils devront faire preuve d'imagination pour passer ce cap difficile et avancer sur la voie d'une indispensable mixité sociale.

1. Auteur de : *L'enseignement privé en France*, PUF, Que sais-je ?, 2012 ; *L'État et l'enseignement privé*, Presses universitaires de Rennes, 2011.

Sœur-Marguerite : l'école du quartier

À Clichy (92), l'école-collège Sœur-Marguerite, ouverte il y a trois ans, recrute à 95 % des élèves de la commune. Un critère qui permet d'accueillir un public à l'image de la ville : divers sur le plan social et scolaire... Noémie Fossey-Sergent

Voisine de Paris, Clichy est une ville en mutation, avec 30 % de logements sociaux et une tendance à la gentrification. C'est ici que l'école-collège Sœur-Marguerite a ouvert en 2020, résultat de deux volontés : celle de la direction diocésaine des Hauts-de-Seine, qui souhaitait rendre accessible l'enseignement catholique dans une zone où il n'était pas présent et celle de la municipalité, qui avait à répondre à des enjeux démographiques et avait fait de l'installation d'une école privée une promesse électorale. L'ensemble scolaire de 4700 m², édifié sur un terrain de la mairie, a été financé à hauteur de 14 millions d'euros par la Fondation Saint Matthieu, le département et grâce à la solidarité des familles des élèves de l'enseignement catholique du 92. Il est doté de deux classes par niveau en CP, CE1 et CE2 et en 6^e, 5^e et 4^e. «*Nous tenons à accueillir un public de proximité reflétant la diversité sociale de Clichy, explique Héléne Gayomali, la directrice adjointe. Nous inscrivons des élèves de milieux variés, dont les familles sont en accord avec notre projet explicitement chrétien et exigeant. Pour cela, nous rencontrons chaque enfant.*»

«La planète entière dans nos classes»

Quatre tranches tarifaires sont proposées, de 385€ à 1365€ par an. «*Cette modulation du coût de l'inscription permet une mixité sociale dont découle naturellement une mixité scolaire, constate la directrice adjointe. Le défi est de tenir les deux bouts : garder un équilibre entre des élèves en difficulté et des élèves avec des facilités.*» Pour attirer les familles, l'équipe est inventive : dossiers d'inscription déposés à la paroisse, articles dans le magazine municipal, soirée d'information au conservatoire de Clichy et journée portes ouvertes annoncée via des flyers distribués par les élèves dans les boîtes aux lettres de leurs immeubles et commerces. «*Les parents plutôt favorisés qui nous choisissent veulent retrouver la diversité de la ville, et les familles modestes, qui ont souvent une valeur travail très forte, cherchent un cadre exigeant pour leurs enfants,*



© N. FOSSEY-SERGENT

affirme la directrice adjointe. Une confiance en l'école que ressentent les professeurs, souvent jeunes et enthousiasmés par le projet. Gabrielle Bollaert, enseignante et responsable pédagogique au collège, a le sentiment «*de faire corps avec les collègues et d'avoir un vrai rôle à jouer auprès des élèves*». Vu comme un frein à la mixité, le coût de la cantine est parmi les plus bas du département : 5,80€ le repas. De plus, une exonération peut être envisagée pour les plus modestes. Enfin, les élèves, quasi tous Clichois, peuvent aussi rentrer déjeuner chez eux le midi.

Quel bilan après trois ans d'ouverture ? Les élèves vivent en harmonie, sous le regard bienveillant de quatre religieuses sénégalaises qui habitent sur place et dont la connaissance fine de la culture musulmane resserre les liens entre tous. «*La planète entière est dans les classes!*», se réjouit Héléne Gayomali, qui a toutefois repéré des points de vigilance : «*La gentrification se fait par les enfants en bas âge de jeunes couples qui quittent Paris et emménagent ici. Tandis que les familles populaires attendent souvent l'entrée au collège pour investir financièrement dans les études.*» L'enjeu est donc d'attirer des familles plus modestes à l'école afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale et de les conserver jusqu'à la fin du collège. «*Deux élèves partent dans un collège parisien prestigieux, ce que nous regrettons, souligne la directrice adjointe. Nous souhaitons faire des propositions pédagogiques permettant à tous nos jeunes de déployer leurs talents. Nos résultats au brevet et les lycées que réussiront à intégrer nos collégiens seront aussi des arguments pour rassurer les familles*»

La Salle Lille : un équilibre fragile

Face à la hausse de son IPS, l'ensemble scolaire La Salle Lille vient de créer une sixième tranche dans la contribution des familles pour alléger le poids financier de la scolarité. Objectif: attirer les catégories sociales les plus modestes. Coline Léger

« **C'**est au collège que nous avons le plus de mixité sociale », affirme d'emblée Philippe Delvallée, directeur de l'ensemble scolaire La Salle, à Lille (2700 élèves, dont 410 au collège). Situé entre un centre-ville gentrifié et les boulevards périphériques, le collège attire à la fois des familles du secteur et de zones populaires, comme Lille-Sud, Bois-Blancs, Loos, Ronchin... « *La crainte des mauvaises influences à l'adolescence conduit les parents à rechercher notre encadrement après le CM2* », souligne Christophe Soares, directeur adjoint chargé du collège.

Cette implantation géographique assure une mixité sociale équilibrée et un climat serein. « *J'aime ce mélange de cultures, de modes de vie et de religions* », se réjouit Jessyca, en 4^e. « *Tout le monde parle avec tout le monde* », appuie Lorenzo, son camarade. « *On va les uns chez les autres; certains trouvent parfois que c'est grand chez moi, mais ça ne pose pas de problème* », confie Adam, en 4^e lui aussi. « *Ici, les élèves ne font pas attention aux marques, ce qui est rare* », poursuit Christophe Soares. Les enseignants tiennent à cette mixité : « *Elle s'inscrit dans la tradition de catholicisme social du Nord et évite l'entre-soi* », rappelle Nicolas Herpe, professeur d'histoire-géographie. « *C'est une source d'enrichissement mutuel pour les élèves* », renchérit Sabrina Devin, enseignante en lettres. Mais la donne est en train de changer. De 104 l'an dernier, l'IPS (indice de positionnement social) du collège a grimpé à 113 cette année. L'explication ? « *Les lycées publics lillois ayant bonne réputation, certains élèves de milieux modestes les rejoignent, et notre IPS remonte* », explique Christophe Soares. « *C'est un vrai point de vigilance ! D'autant que cela peut créer un cercle vicieux, les familles à IPS élevés recherchant des structures à IPS élevés. Or, nous*

sommes attachés à l'accueil de tous », déclare Philippe Delvallée. Contraint d'augmenter les frais d'inscription face à la hausse des charges (énergie, alimentation...), l'établissement voit en parallèle les ménages modestes se raréfier du fait du renchérissement du coût de la vie, et les familles aisées affluer. « *À l'élitisme, ces dernières préfèrent notre accompagnement, exigeant mais sans pression* », note Philippe Delvallée.



Philippe Delvallée, un chef d'établissement impliqué.

© LA SALLE LILLE

Autre obstacle, la cantine

Soucieux de conserver sa mixité sociale, l'établissement se mobilise. « *Nous venons de créer une sixième tranche dans les contributions des familles pour alléger l'effort financier des plus modestes* », annonce le directeur. Depuis l'abandon de la « gamelle » il y a cinq ans, qui permettait aux élèves d'apporter leur déjeuner, le coût de la cantine est aussi devenu un point d'achoppement, malgré les aides du conseil général. « *Au collège, les plafonds de ressources pour en bénéficier sont souvent trop*

bas pour les classes populaires "hautes" ou les classes moyennes "basses". Il y a quinze jours, une maman en difficulté nous a sollicités. M. Delvallée a revu sa contribution à la baisse », indique Christophe Soares. Les voyages scolaires s'en ressentent également, même les moins onéreux. « *Pour notre séjour d'intégration au Monts des Cats, en Flandre française, les 5 euros demandés pour le bus ont dû être pris en charge par le collège pour que tous les élèves s'inscrivent* », témoigne Frédérique Copie, coordinatrice des 4^{es} en Ulis.

« *Face aux difficultés financières, nous sommes à l'écoute des familles. Mais la limite de notre mixité sociale tient à ce que nous ne choisissons pas le public qui vient à nous* », insiste le chef d'établissement.



© V. POINT

Le casse-tête du coût de la cantine

Trop peu de collectivités accordent des aides pour la restauration scolaire aux établissements sous contrat. Ces aides contribuent pourtant à favoriser la mixité sociale.

De ce fait, l'enseignement catholique est contraint de trouver des solutions – pas toujours satisfaisantes – pour alléger la pression financière exercée sur les familles. Mireille Broussous

Avec l'inflation, rares sont les chefs d'établissement et responsables d'Ogec pour lesquels la cantine n'est pas devenue un « sujet ». Pourtant, il existe des exceptions, comme dans le Morbihan. « 70% des écoles ont accès à la restauration municipale. Elles ne sont donc pas impactées par la hausse des tarifs des sociétés de restauration. Et dans la plupart des villes, le coût de la cantine varie selon le quotient familial », explique Yann Le Guen, secrétaire général de l'Udogec de ce département. Quant aux écoles rurales, souvent la seule de leur village, elles sont dorlotées par leurs mairies, qui subventionnent repas et frais de surveillance. « Ce fonctionnement assure une grande mixité sociale dans les établissements privés. D'ailleurs, l'IPS (Indice de position sociale) des écoles privées et des écoles publiques du Morbihan est le même... », affirme Yann Le Guen.

Autre exemple d'égalité de traitement, le conseil départemental de la Côte-d'Or a voté, dès 2020, une aide pour la cantine qui s'applique aussi bien aux collèges publics que privés. Lorsque ces derniers s'engagent à baisser le coût du repas, la collectivité verse 1,94€ de subvention

– une aide qui sera augmentée de 0,3€ à la rentrée prochaine. Par ailleurs, dans la foulée de la loi EGalim, le département accorde 0,6€ par repas lorsque l'établissement garantit la confection d'un déjeuner par semaine produit à 100% en Côte-d'Or. « Dans nos collèges, le coût du repas est ainsi passé en moyenne de 6€ à 4€ », précise Pascal Lhoste, le directeur diocésain.

Repas à un euro

Cette différence permet aux familles de ne pas écartier d'emblée les écoles sous contrat à cause du coût de la cantine. Une initiative d'autant plus importante que l'inflation ne joue pas en faveur de la mixité sociale, même si les établissements ont tout fait pour ne pas répercuter sur les familles la hausse des prix dans sa totalité... Les chefs d'établissement le savent, le tarif de la cantine – qui varie en moyenne de 5,50€ en région à 8,50€ en Île-de-France – est dissuasif. Et lorsque les villes de moins de 20 000 habitants font passer le prix du repas à 1€ dans les écoles publiques, c'est la panique du côté des écoles privées. « Quand la mairie de Steenvoorde (Nord)

a obtenu cette aide, nous nous sommes dit que ça allait être compliqué pour nous de lutter», se souvient Jean-Marie Ridez, président de l'Ogec de l'Institution Notre-Dame-de-Lourdes (192 élèves). Mais grâce à la volonté du maire de la ville, Jean-Pierre Bataille, le dispositif que beaucoup pensaient réservé aux établissements publics a pu être mis en place dans l'établissement. La mairie joue le rôle de mandataire et reverse à l'établissement l'argent de l'État qu'elle perçoit. «57% de nos élèves bénéficient aujourd'hui du dispositif», apprécie Jean-Marie Ridez. L'Ogec, qui applique le barème de trois tranches instauré par la mairie, enregistre un déficit de 5000 euros par an. Mais sur le long terme, l'établissement est gagnant, car les parents inscrivant leur enfant savent qu'ils pourront bénéficier du repas à 1€.

Faire des économies


Aujourd'hui, beaucoup de collectivités cherchent à faire des économies. «Les dotations ont diminué. Par exemple, les mairies sont plus réticentes qu'avant à mettre à disposition du personnel pour surveiller la cantine», observe Anne Barré, juriste à la Fédération nationale des Ogec. Pour l'école-collège La Sagesse, à Haubourdin, dans la banlieue de Lille, la situation se corse. La cantine de toutes les écoles de la ville était gérée par la municipalité. Ce ne sera plus le cas à partir de la rentrée prochaine pour les deux écoles privées de la ville. Alors que le coût du repas variait entre 2,34€ et 2,94€ selon le quotient familial, il devrait l'an prochain s'élever aux alentours de 5€. Un sacré gap ! L'établissement de 300 élèves doit vite trouver la solution la plus équilibrée possible. Des familles qui y scolarisent deux ou trois enfants ont déjà annoncé qu'elles ne pourraient pas suivre. «Le risque est de perdre entre une et trois classes sur les seize existantes», redoute le chef d'établissement, Damien Decoster.

Les établissements cherchent tous à réduire la facture présentée aux familles. «Globalement, ils peuvent jouer sur trois leviers : les formules des repas (cf. encadré), la mutualisation ou encore la préparation de paniers-repas par les parents», résume Clarisse Walckenaer, chargée de mission à la Fédération nationale des Ogec. Cette dernière piste est souvent demandée par les familles. Certains établissements l'ont déjà mise en œuvre mais elle nécessite des investissements dans des frigos pour ne pas rompre la chaîne du froid et dans des étuves pour réchauffer les plats. Un système mis en place par l'école-collège Notre-Dame-de-Liesse (340 élèves) située dans le village éponyme de l'Aisne. «Deux possibilités existent en parallèle : la cantine avec API, notre prestataire, et le repas des familles. Ces dernières définissent en début d'année les jours de la semaine où leurs enfants prendront le repas servi par API. Ensuite, elles doivent s'y tenir», explique la directrice,

Émilie Liabeuf. Le repas «maison» revient aux familles à 320 € par an – l'école fournissant l'eau, le pain, les couverts et la surveillance des enfants – tandis que le repas API coûte 750€ (soit environ 5,40€ le repas). «Tous les ans, nous augmentons le nombre de repas des familles. Grâce à ce dispositif, les parents inscrivent leurs enfants dans notre école sans que la question financière n'intervienne beaucoup», affirme Émilie Liabeuf.

Contrats groupés

Un système qui ne fait pas toujours l'unanimité chez les parents. À Notre-Dame de l'Île-Rousse, en Corse, l'école ne possède pas de cuisine et fonctionne grâce aux paniers-repas. «Les familles se plaignent des contraintes que cela impose», relate William Nusbaum, directeur diocésain de l'île. Néanmoins, les effectifs de l'école ne cessent d'augmenter... D'autres pistes existent, comme le contrat groupé, qui fait baisser le coût des repas. Ainsi, en Île-de-France, neuf écoles isolées ont signé un accord-cadre avec la société de restauration Convivio et ont été rejointes récemment par trois autres. «Ces établissements sont livrés par les cuisines centrales les plus proches. Au final, le coût des repas est de 20% moins cher, la société de restauration se rémunérant sur le volume», pointe Delphine Favreau, responsable du pôle économie-gestion de l'Urogec Île-de-France. La mutualisation est aussi une voie à approfondir, car elle permet de réaliser des économies. Un pas vers davantage de mixité...



© V. POINT

L'OBLIGATION D'INNOVER

Revoir la structure des déjeuners et réduire le gaspillage sont deux leviers qui permettent de maîtriser les surcoûts des repas dûs à l'inflation et à l'absence d'aide des collectivités. Des établissements suivis par la société Deli Conseil envisagent dès la rentrée prochaine d'utiliser une application pour que chaque élève commande dès le matin la formule du repas qui lui convient : avec viande ou poisson, entrée et dessert, l'un ou l'autre ou ni l'un ni l'autre. Une façon de limiter le gaspillage et d'économiser. Autre piste plus... radicale : proposer tout simplement une entrée, un plat et un dessert uniques, ce qui permet de réduire de 40% le coût du repas. Mais pas question de se lancer de façon autoritaire, sous peine d'un gaspillage maximal. «Une large concertation avec les parents et les enfants doit être effectuée au préalable», prévient Olivier Ohanian, responsable de Deli Conseil.

Vive les tarifs progressifs !

Indexer les contributions des parents sur le quotient familial offre une garantie, nécessaire mais pas suffisante, d'accessibilité à tous. Une pratique à généraliser en la combinant avec d'autres leviers. Virginie Leray

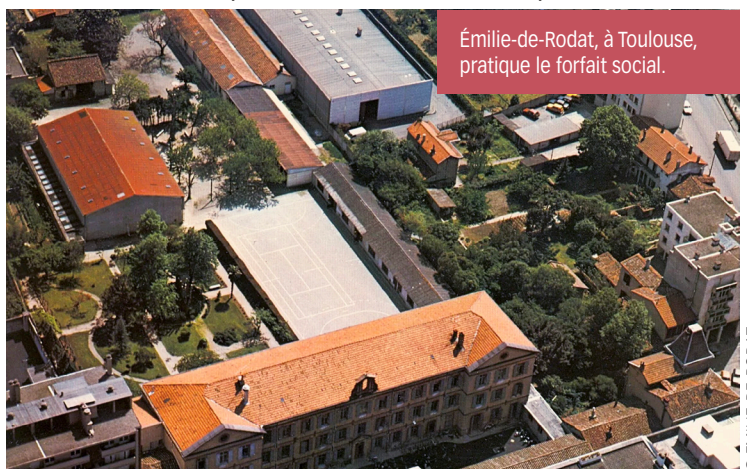
Essentielles à l'économie des établissements catholiques, les contributions familiales supportent leurs dépenses liées au caractère propre, mais surtout leurs lourdes charges immobilières. Cette tarification, déclarée en préfecture, se doit de garantir l'accessibilité à tous, via des aides accordées sur demande, mais aussi via la modularisation des contributions familiales en fonction des revenus, qui s'est beaucoup développée sans toutefois se généraliser. Pour aller dans ce sens, Mireille Beyssere, directrice interdiocésaine de Franche-Comté, a engagé « *un premier travail d'harmonisation des réductions accordées aux fratries, afin qu'elles puissent s'appliquer aux enfants de ces fratries scolarisés dans les différents établissements du réseau* ».

À Meaux, M^{gr} Jean-Yves Nahmias lui-même a exhorté l'ensemble de ses établissements à modulariser. Les petites structures pratiquant un tarif unique trop modique pour affronter la crise ont d'ailleurs tout intérêt à envisager cette option : « *Si la conception des grilles est complexe, ce mécanisme n'est jamais pénalisant... au contraire* », affirme Olivier Vion, président des Udogec d'Ariège et de Haute-Garonne, où, depuis trente ans, l'accès au fonds de solidarité diocésain est réservé aux établissements appliquant le quotient familial. Et d'ajouter : « *En 2018, une convention signée avec le département de Haute-Garonne dans le cadre d'un rattrapage des forfaits élèves a indexé leur revalorisation à cette pratique ainsi qu'à la création d'un tarif social de 100€ par an. Seuls deux établissements récalcitrants se sont vu infliger des malus de l'ordre de 30€/élève, mais tous les autres ont augmenté leur budget de 20%.* »

Parmi les bons élèves, l'ensemble scolaire toulousain Émilie-de-Rodat, aussi réputé qu'il est attentif aux fragilités. Sur ses 2 000 élèves, 21 collégiens (1%) bénéficient du forfait social à 90€ pour l'année scolaire 2022-2023 et 9% des familles émargent aux tranches les plus basses (129€ à 600€ par an, de l'école au lycée). Mais 38% d'entre elles paient jusqu'à dix fois plus (1 300€ à 2 300€) et supportent l'essentiel de l'effort financier lié à

un projet immobilier d'envergure et à l'inflation. « *Nous avons associé les présidents d'Apel à une redéfinition des grilles pour la rentrée 2023, qui accroît encore l'écart entre les tarifs les plus faibles et les plus élevés et ménage les tranches intermédiaires* », détaille Emmanuelle Dalmau-Roction, à la tête de cet établissement qui « *traque toute forme de condescendance vis-à-vis du lycée pro, dont la moitié des élèves sont boursiers et 10% viennent des quartiers prioritaires de la ville* ». Si Émilie-de-Rodat affiche un écart type élevé – supérieur à 30 –, l'établissement reste dans le peloton de tête des IPS. « *Des chiffres à relativiser, car la typologie complexe des catégories socioprofessionnelles est parfois mal renseignée. Enfin, malgré une campagne de communication sur nos tarifs sociaux, la mixité ne se décrète pas. Et si la contribution différenciée en est un levier, elle a moins d'impact que l'implantation géographique* », analyse Olivier Vion.

La première a toutefois facilité la seconde, le rectorat ayant accepté que l'école Sainte-Germaine de Toulouse ouvre une annexe dans un quartier défavorisé. Ce nouveau site, qui devrait devenir dans cinq ans l'école Laudato si', compte quatre classes multiniveaux – huit dans deux ans – et bénéficie « *d'une mixité spontanée* », selon sa responsable, Cristelle Castella-Vidal : « *Avec 38% des familles émargeant aux tarifs les plus faibles et 26% aux plus élevés, des*



Émilie-de-Rodat, à Toulouse, pratique le forfait social.

enseignants recrutés sur des postes FLE et un projet axé sur l'ouverture culturelle et l'écologie, la diversité fait partie de notre ADN et nos temps forts, souvent vécus en mode auberge espagnole, fédèrent largement ! »



© ISTOCK

L'inscription, un moment clé

Dans l'enseignement catholique, l'inscription est d'abord une rencontre entre des parents, un élève et un établissement. Elle ne s'improvise pas et chaque étape compte (informations en ligne, dossier, entretien) si l'on veut que les familles les plus modestes osent rejoindre ce réseau. Sylvie Da Costa

L'inscription d'un élève dans l'enseignement catholique relève d'un double engagement : celui de la famille et celui du chef d'établissement. C'est d'abord le choix d'un projet éducatif qui guide la décision d'une famille, et celui de l'adhésion à ce projet que recherche le chef d'établissement. Aussi ce dernier devra être attentif à ce que ce projet soit explicite pour tous les parents, s'il souhaite faire de l'accueil de tous une priorité¹.

Inscrire un élève, c'est donc à la fois accueillir une famille au sein d'une communauté dans laquelle elle trouvera sa place et poser un acte plus global amenant le chef d'établissement à porter une attention à la composition sociale et scolaire du public accueilli, de manière à créer une mixité porteuse d'enrichissement pour tous. On le sait, le processus d'inscription influe sur la composition sociologique de l'établissement et par extension sur son taux de mixité sociale et scolaire. La localisation de l'établissement détermine en partie la typologie des élèves. Aussi faut-il parfois traiter cette question à l'échelle d'un quartier, voire d'un bassin, et mesurer le taux de mixité par comparaison avec des établissements équivalents. Cependant, la démographie, mais également le nombre de structures présentes sur un secteur donné, ne sont pas neutres. Dans certains territoires denses, la demande des familles peut être supérieure à l'offre et le chef d'établissement ne pourra satisfaire toutes les demandes. À l'opposé, dans d'autres territoires, plutôt ruraux ou périphériques, l'établissement devra mobiliser une énergie certaine pour maintenir ses effectifs.

Le processus d'inscription comprend deux temps : le renseignement du dossier et l'entretien. Souvent proposé sur Internet,

le dossier d'inscription doit être simple et compréhensible par tous. Quelle présentation est faite du projet ? Comment sont indiquées les informations relatives à la contribution ? Celle-ci est-elle modulée en fonction des revenus ? Quel est le coût de la restauration ? Quelles aides sont proposées aux familles qui en auraient besoin ?... Autant d'éléments dont il faut soigner la présentation pour les rendre accessibles à tous. Il est important de réfléchir en équipe aux critères d'accueil d'une famille et aux documents qui seront demandés. Le bulletin renseigne sur un parcours : comment est-il lu au regard de la proposition scolaire de l'établissement ? La lettre de motivation est intéressante, mais toutes les familles sont-elles en mesure d'entrer dans cet exercice souvent complexe ?

Le projet de l'enseignement catholique invite à vivre l'accueil comme une rencontre, l'entretien constitue donc le moment clé de l'inscription. Il prend tout son sens s'il est un véritable moment d'échange sur les attentes de chacun, s'il permet de poser, sans tabou, les questions encore en suspens afin que les familles le vivent comme un temps de dialogue véritable les conduisant à choisir en connaissance de cause.

La mixité sociale et scolaire rend possible la rencontre de l'altérité à un âge où les a priori sont peu prégnants. Au-delà de l'étape de l'inscription, l'établissement doit y travailler au fil de l'année. L'attention portée, l'effort constant d'explicitation, la prise en compte des difficultés des élèves, davantage liées aux contextes de vie qu'à leurs capacités, amèneront chaque jeune à se sentir accueilli et donneront envie à d'autres d'oser franchir les portes des établissements catholiques.

1. Cf. article « Bien expliquer qui on est », hors-série ECA « La communication », nov. 2020, p. 12.

Établissez votre diagnostic !

Les chefs d'établissement disposent de nombreux outils pour évaluer leur environnement social. Une bonne connaissance de leur contexte et de leur public est un préalable indispensable à toute stratégie en faveur de la mixité. **François Husson**

VISUALISER SON PROFIL

L'**application Apae** (Aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements) est un tableau de bord réservé aux chefs d'établissement. Il donne un accès unique aux applications ministérielles et aux données de la Depp (1^{er} et 2^d degrés) portant sur cinq années scolaires ainsi qu'à celles de l'Insee. Quatre rubriques sont disponibles : population scolaire (catégories socioprofessionnelles, indices de positions sociales et d'hétérogénéité, effectifs, boursiers, demi-pensionnaires); personnels; moyens; performance (évolution des élèves, orientation, résultats aux examens). Les données sont plus précises que les Indicateurs de valeur ajoutée des lycées (Ival) et des collèges (Ivac), destinés au grand public. Chaque établissement peut ainsi se situer par rapport au département, à l'académie et au niveau national, en visualisant son profil sous forme de tableaux et de graphiques. Ceux-ci sont paramétrables pour une personnalisation plus fine et une comparaison avec les établissements voisins.

COMMENT SE CALCULE L'IPS

Pour aller plus loin que la seule prise en compte de la PCS (Profession et catégorie sociale) des parents, la Depp a établi un **IPS (Indice de position sociale)**. Celui-ci combine plusieurs caractéristiques sociales du milieu familial, les conditions matérielles d'existence de l'élève, les pratiques culturelles, les représentations des parents et de l'élève concernant la scolarité, le devenir et l'environnement éducatif dans et hors de l'école. Cet indicateur, dont la moyenne a été standardisée à 100, est compris entre 45 et 185. Il caractérise les établissements, mais aussi les départements et les académies. Plus cet IPS est élevé, plus les élèves sont en moyenne d'origine sociale favorisée. À chaque couple de PCS correspond une valeur quantitative, d'autant plus élevée que les PCS sont considérées comme favorables à la réussite scolaire de l'élève. Deux exemples : un élève a un père exerçant une profession libérale et une mère enseignante : son IPS vaut 177 ; si sa mère est commerçante et la PCS du père n'est pas renseignée, son IPS est de 88. L'IPS d'un établissement, qui est en fait la moyenne des IPS de chaque élève, donne donc une information sur sa mixité. Mais il faut le pondérer avec l'**indice d'hétérogénéité** (l'écart type de cette moyenne), qui varie entre 4,5 et 46. Un exemple : si un établissement a un IPS de 100 et un indice d'hétérogénéité de 40, la répartition sociale de ses élèves couvre un large spectre et l'établissement peut être considéré comme plus «mixte» que s'il avait un indice d'hétérogénéité de 30.

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Chaque année, le Secrétariat général fournit aux directeurs diocésains et aux chefs d'établissement de son réseau un ensemble de fichiers et d'informations, extraits de l'enquête lourde, sur les élèves, l'environnement de chaque établissement...

ÉDUCATION NATIONALE

> L'ouvrage *Géographie de l'École – édition 2021* décrit le système d'éducation et de formation pour mettre en lumière les disparités territoriales, sous forme d'indicateurs cartographiés et de courtes analyses

> *L'État de l'École – 2022* rassemble graphiques, cartes et tableaux permettant une comparaison entre les systèmes éducatifs français et internationaux.

> *Repères et références statistiques 2021 (RERS)* fournit toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français et sur l'insertion professionnelle. À télécharger sur :

education.gouv.fr

> À noter : à disposition du grand public, toutes les données ministérielles sont sur :

data.education.gouv.fr

INSEE

Le recensement de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) informe sur l'état social d'une population sur un territoire, jusqu'au niveau du quartier (nombre de résidents, activités, formations et diplômes, types de logement...).

insee.fr



« Accepter de différer ensemble »

*Vous souhaitez accroître la mixité dans votre établissement ?
Petit argumentaire pour entraîner votre communauté éducative
derrière vous. Nathalie Tretiakow*

Qu'entend-on par mixité ?

La mixité renvoie à la notion de diversité (sociale, culturelle, religieuse, scolaire...) et porte en elle le principe d'une hétérogénéité féconde, à partir du moment où la différence est comprise comme enrichissement potentiel pour tous.

En quoi est-elle nécessaire ?

Elle est la condition d'un vivre-ensemble permettant la construction d'une société plus fraternelle. La fraternité conçue comme une « vertu par laquelle nous acceptons de différer ensemble », telle que nous le propose le philosophe Olivier Abel, puise sa source dans une mixité valorisée et vécue comme source d'épanouissement mutuel.

Quid de la mixité à l'École ?

Dans le domaine éducatif, comme dans celui de l'apprentissage, les recherches ont montré qu'il était plus opportun, pour la réussite des élèves, de maintenir des classes hétérogènes : aucun jeune n'apprend seul. Il apprend par ses pairs et avec eux par la confrontation, la controverse, la coopération et l'entraide. Ce postulat invite alors les équipes pédagogiques à s'emparer de la diversité comme d'un défi à relever afin d'en faire une richesse collective par la valorisation des différences individuelles.

La mixité sociale va-t-elle de pair avec la mixité scolaire ?

Mixité sociale et mixité scolaire sont souvent associées, parfois même confondues, donnant prise à un raccourci aussi réducteur que potentiellement dangereux dans les représentations qu'il véhicule. Bien sûr, l'appartenance sociale, comme d'ailleurs cherche à le prendre en compte l'IPS, peut avoir un impact sur le parcours scolaire d'un enfant ou d'un jeune, mais il faut se méfier de ne pas tomber dans un déterminisme délétère qui laisserait penser que la difficulté scolaire serait obligatoirement dépendante de l'appartenance sociale.

Quel horizon se donner ?

Penser une école de la mixité, c'est avoir comme conviction qu'elle peut être organisée pour permettre la réussite de tous, en s'adaptant

aux besoins de chacun tout en s'appuyant sur une dynamique collective d'entraide et d'apprentissage mutuel.

Quelles conséquences pour les écoles ?

Penser l'accueil des mixités invite chaque chef d'établissement, en partant de sa réalité, à impulser une relecture collective des pratiques.

Pratiques d'établissement :

- Comment penser l'organisation pédagogique de l'établissement pour que tous les élèves accueillis suivent un parcours scolaire adapté ?
- Comment adapter les temps d'accompagnement ou les activités périscolaires aux besoins de chacun et éviter les potentiels effets différenciateurs ?
- Quelles pratiques de recrutement favorisent une mixité porteuse ?

Pratiques de classes :

- Quelle organisation de la classe et des apprentissages est la plus adaptée pour que chacun, selon ses besoins, trouve la voie de son développement ?
- Comment transformer les différences entre élèves en un levier d'apprentissage collectif ?
- Comment penser les relations entre pairs pour en faire des ressources possibles ?
- Quelles démarches mettre en œuvre pour favoriser les relations de tutorat, vertueuses à la fois pour le tuteuré comme pour le tuteur ?

De tels enjeux nécessitent de s'appuyer sur la formation, indispensable au suivi et à l'encouragement des équipes, sans oublier la mise en place, en établissement, de pratiques de mutualisation et d'échanges sur les démarches mises en œuvre.

Tous les établissements sont concernés...

La force du réseau réside dans la manière dont chaque chef d'établissement réussira à créer un sentiment d'appartenance entre élèves, familles et membres de ses équipes. Relever ensemble les défis de la mixité invite à collaborer encore plus étroitement afin de mettre en œuvre collectivement ce qui est au cœur du projet éducatif chrétien. C'est par une politique de mixité menée avec conviction et partagée par tous que les établissements catholiques continueront à être des lieux d'accueil et de réussite de tous.

Pour aller plus loin...



LIVRES

- *L'égale dignité des invisibles – Quand les sans-voix parlent de l'école*, Marie-Aleth Gard, Le Bord de l'eau, 2022, 192 p.
- *L'école n'est pas faite pour les pauvres – Pour une école républicaine et fraternelle*, Jean-Paul Delahaye, Le Bord de l'eau, 2022, 140 p.
- *Grande pauvreté, inégalités sociales et école – Sortir de la fatalité*, Choukri Ben Ayed (dir.), préface de Philippe Joutard, Berger Levrault, 2021, 140 p.
- *L'État et l'enseignement privé*, Bruno Poucet (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2011, 368 p.



REVUES

- Dossier « Établissements à moyens éducatifs renforcés », *Enseignement catholique actualités*, n° 398, août/septembre 2020, sur : ec-boutique.fr
- « Miser sur la mixité sociale et scolaire », hors-série *Enseignement catholique actualités*, juillet 2018, sur : ec-boutique.fr



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- *L'État de l'École 2022 ; Géographie de l'École – édition 2021 ; Repères et références statistiques 2021 (RERS)*, à télécharger sur : education.gouv.fr
- *Penser l'hétérogénéité et en tirer profit*, Bureau de l'éducation prioritaire de la Dgesc, 2017, 67 p. À télécharger sur : ozp.fr/spip.php?article29590



SITES

- enseignement-catholique.fr (onglet « Mixité sociale »).
- plateformedesinitiatives.fr (rubrique « Accueil de tous/mixités »).
- education.gouv.fr (« Mixité sociale »).
- cnesco.fr/inegalites-sociales ; cnesco.fr/detrochage-scolaire
- insee.fr
- data.education.gouv.fr